



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE DM-22-21, DM-23-21, DM-24-21, DM-25-21

AVIS PUBLIC est donné, que lors de la séance ordinaire devant avoir lieu le **17 mai 2021 à 19 h**, par moyen de communication électronique, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay rendra une décision sur les demandes de dérogation mineure mentionnées ci-après.

Conformément à l'arrêté ministériel no. 2020-074, une séance de consultation écrite d'une durée de 15 jours est tenue à partir de la date de publication du présent avis.

Prenez avis que toute personne intéressée doit soumettre ses commentaires au plus tard le 6 mai 2021 à l'adresse courriel : greffe@ville.chateauguay.qc.ca

1. DM-22-21

Emplacement

Adresse : 3, rue Watt

Demandeur : Marin Barabros

Lot : 4 279 170

Nature de la demande

- Permettre une marge latérale minimale de 2,50 mètres au lieu de 3 mètres pour un bâtiment principal de la classe

PUBLIC NOTICE

REQUESTS FOR MINOR EXEMPTION DM-22-21, DM-23-21, DM-24-21, DM-25-21

PUBLIC NOTICE is given, that at a regular sitting to be held on **May 17, at 7 p.m.**, by electronic means of communication, the municipal council of the Ville de Châteauguay will render a decision on the requests for a minor exemption mentioned below.

In accordance with ministerial ruling no. 2020-074, a written consultation session which will last for 15 days, is held from the date of publication of this notice.

Please note that any interested person must submit their comments no later than May 6th, 2021 to the email address: greffe@ville.chateauguay.qc.ca

1. DM-22-21

Location

Address: 3, rue Watt

Enquirer: Marin Barabros

Lot: 4 279 170

Nature of the request

- Allow a minimum lateral setback of 2.50 metres instead of 3 metres for a main building

d'usage « Habitation unifamiliale » de structure isolée situé à l'intérieur de la zone H-121;

- Permettre une largeur de façade de 15,24 mètres au lieu de 22,8 mètres pour un terrain de la classe d'usage « Habitation unifamiliale » de structure isolée situé à l'intérieur de la zone H-121;
- Permettre une superficie minimale de 449 mètres carrés au lieu de 665 mètres carrés pour un terrain de la classe d'usage « Habitation unifamiliale » de structure isolée situé à l'intérieur de la zone H-121.

2. DM-23-21

Emplacement

Adresse : 171, rue Jean-Talon
Demandeur : Karine Di Cesare
Lot : 6 107 771

Nature de la demande

- Permettre un empiètement maximal du stationnement sur la façade du bâtiment de 6,28 mètres alors que la réglementation permet un empiètement maximal de 2,5 mètres;
- Permettre une largeur d'accès maximale de 10,28 mètres alors que la réglementation permet une largeur maximale de 7 mètres;
- Permettre qu'un espace de stationnement de trois voitures ne soit pas entouré d'une bordure de béton ou de granit dont la hauteur et la largeur sont d'au moins 15 centimètres et situé à

in the detached "Single-family dwelling" use category located inside zone H-121;

- Allow a frontage width of 15.24 metres instead of 22.8 metres for a lot in the detached "Single-family dwelling" use category located inside zone H-121;
- Allow a minimum area of 449 square metres instead of 665 square metres for a lot in the detached "Single-family dwelling" use category located inside zone H-121.

2. DM-23-21

Location

Address: 171, rue Jean-Talon
Enquirer: Karine Di Cesare
Lot: 6 107 771

Nature of the request

- Allow a maximum parking encroachment of 6.28 metres in front of the building whereas the by-laws allow a maximum encroachment of 2.5 metres;
- Allow a maximum access width of 10.28 metres whereas the by-laws allow a maximum width of 7 metres;
- Allow a parking area for three cars which is not bounded by a concrete or granite curb measuring at least 15 centimetres in height and width and located at least 1 metre from all adjacent property

au moins 1 mètre des lignes de tout terrain adjacent alors que le règlement le prescrit;

3. DM-24-21

Emplacement

Adresse : 230, boulevard Brisebois

Demandeur : Benoit Auclair

Lot : 6 105 596

Nature de la demande

- Permettre l'empiètement maximal d'une génératrice dans la marge latérale gauche de 9,87 mètres alors que l'empiètement maximal prescrit est de 0 mètre;
- Permettre un espace minimum de 0 mètre le long de la ligne latérale droite alors que l'espace minimum prescrit est de 1,5 mètre;
- Permettre un espace minimum de 0,73 mètre le long de la ligne latérale gauche alors que l'espace minimum prescrit est de 1,5 mètre.

4. DM-25-21

Emplacement

Adresse : 308, chemin de la Haute-Rivière

Demandeur : Pier-Luc Boudreau

Lot : 6 105 741

Nature de la demande

- Permettre une superficie maximale de 23,4 mètres carrés au lieu de 20 mètres carrés pour une remise de jardin située à l'intérieur de la zone A-745;

boundary lines whereas prescribed by the by-laws;

3. DM-24-21

Location

Address: 230, boulevard Brisebois

Enquirer: Benoit Auclair

Lot: 6 105 596

Nature of the request

- Allow a maximum generator encroachment in the left lateral setback of 9.87 metres whereas the maximum encroachment prescribed is 0 metres;
- Allow a minimum area of 0 metre along the right lateral line whereas the minimum area prescribed is 1.5 metres;
- Allow a minimum area of 0.73 metre along the left lateral line whereas the minimum area prescribed is 1.5 metres.

4. DM-25-21

Location

Address: 308, chemin de la Haute-Rivière

Enquirer: Pier-Luc Boudreau

Lot: 6 105 741

Nature of the request

- Allow a maximum area of 23.4 square metres instead of 20 square metres for a garden shed located inside zone A-745;

- Permettre une hauteur maximale de 4 mètres au lieu de 3 mètres pour une remise de jardin située à l'intérieur de la zone A-745;
- Permettre une distance minimale de 0 mètre au lieu de 1 mètre pour un garage détaché par rapport à une construction accessoire.
- Allow a maximum height of 4 metres instead of 3 metres for a garden shed located inside zone A-745;
- Allow a minimum distance of 0 metres instead of 1 metre for a detached garage in relation to an accessory building.

Donné à Châteauguay, ce 21 avril 2021.

The present text is not official; thus, the French version prevails.

Le greffier,



George Dolhan, notaire

Châteauguay



**PUBLICATION CERTIFICATE OF PUBLIC NOTICE
RELATING TO MINOR DEROGATION REQUESTS**

Je soussigné, George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 21 avril 2021, le présent avis public concernant les demandes de dérogation mineure DM-22-21, DM-23-21, DM-24-21, et DM-25-21, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 21 avril 2021, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 21 avril 2021.

Le greffier,

George Dolhan, notaire